

Table Ronde Traction du 4 mai : Une DT totalement déconnectée...

La reprise d'activité prévue le 11 mai est une aberration sanitaire ! Elle est dictée uniquement par des intérêts économiques.

La direction SNCF, souvent bien confinée en télétravail depuis le début de la crise, évoque une reprise « normale » du trafic pour la mi-juin notamment pour TER et Transilien ... Ils n'ont vraiment rien compris, le virus ne va pas disparaître le 11 mai, il va falloir créer les conditions de travail nous permettant de nous préserver du COVID19.

Les roulements tel que nous les avons connus doivent être repensés en totalité en intégrant des temps supplémentaires à la PS, des temps spécifiques permettant aux ADC d'effectuer une désinfection supplémentaire du poste de conduite, l'absence totale de coupures dans les JS, l'absence de relèves...

La Direction de la Traction ainsi que les Activités espèrent que l'application des gestes barrières, qu'ils estiment « robustes et suffisant » permettent une reprise des circulations normales...pour lutter contre le COVID19.

Depuis le début de la pandémie, SUD-Rail est présent aux côtés des cheminots avec le seul impératif sanitaire pour les usagers mais aussi tous les travailleurs du rail.

Les patrons des entreprises de transport en commun, dont celui de la SNCF, le reconnaissent eux-mêmes dans un courrier adressé au Premier Ministre, rien n'est prêt pour un déconfinement dans les transports le 11 mai !



Des mesures toujours insuffisante de la direction de la traction suite à la table ronde du 4 mai :

DESINFECTION PAR ADC DE SON PUPITRE LORS DE LA PRISE DE POSSESSION DE SA CABINE

Les Activités s'assureront que les conducteurs ont, dans leurs journées de service, le temps nécessaire à la désinfection de leur cabine de conduite.

Dans les situations où ce temps n'est pas garanti, un temps forfaitaire de 5 minutes sera ajouté à chaque prise de service de manière à permettre au conducteur de prendre possession de sa cabine et de désinfecter son pupitre avant sa première utilisation.

S'il s'avérait que, dans certaines situations (par exemple les relèves en gare pendant le temps de stationnement), le temps n'était pas suffisant pour que le conducteur assure la désinfection de son pupitre, alors le port du masque serait imposé jusqu'au premier point où cette désinfection pourrait être réalisée. **CECI EST INACCEPTABLE.**

Pour SUD-Rail, le service public ferroviaire est une priorité mais si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, il n'y aura pas de trains !

Dotations de Kits COVID19, exigeons la fin du bricolage !

La protection doit être au niveau du référentiel pandémie et des recommandations des scientifiques pour protéger les ADC.

En complément des gestes barrières, SUD-Rail exige la dotation pour tous les ADC de :

- 2 Masques FFP2 au minimum par JS.
- Gel hydroalcoolique certifié EN14476 éliminant le COVID19.
- Lingettes désinfectantes Virucides dans leurs emballages d'origine et non des lingettes ménagères.

La Direction considère que les masques chirurgicaux sont largement suffisants pour les ADC, elle est appuyée par le médecin SNCF référent Traction qui annonce même qu'un masque peut être mis, enlevé et encore remis plus tard si on le remet dans un sac hermétique... Si la situation sanitaire n'était pas aussi grave nous pourrions en rire mais là on parle de la santé de cheminots !

Nos patrons découvrent que le FRET ferroviaire est essentiel !

Les dirigeants de FRET SNCF sont ravis d'annoncer que « l'activité est en plein essor avec plus de 60% du trafic depuis le début de la crise ».

SUD-Rail condamne, la direction de FRET qui a fait prendre des risques aux cheminots en voulant faire du fric et en maintenant des trains transportant des marchandises non essentielles.

Aux alentours du 11 mai la SAS Fret espère repartir de plus belle avec un volume de trafic à 75% du plan de transport habituel !

Les mêmes qui ont massacré le FRET public ferroviaire vont nous inventer le slogan : à nous de vous faire préférer le train pour vos marchandises !



Ils nous doivent le nettoyage, la désinfection et la traçabilité !

Afin d'assurer la santé des conducteurs, une notion clé est la propreté sanitaire des cabines de conduites et elle repose sur la désinfection par une entreprise spécialisée dans le nettoyage avec des produits répondant aux normes EN 14476 et compléter par l'ADC lui-même lors de la mise en service du pupitre ou la relève avec un kit adapté (lingettes répondant aux normes).

Lors de la table ronde nous avons encore constaté que des éléments étaient oubliés sur les fiches de procédures transmises aux entreprises spécialisées.

La confiance n'excluant pas le contrôle, la traçabilité visible par tous doit être la règle. En cas de doute contactez les gestionnaires et si nécessaire exigez le nettoyage de la cabine. Attention les ADC n'ont pas les mêmes produits virucides que les entreprises spécialisées.

Si l'ADC ne peut avoir la garantie du nettoyage et de la désinfection de la cabine au cours des dernières 24h, le droit de retrait s'impose !

Les cabines de conduite font partie importante de notre quotidien, mais une autre partie de « l'iceberg » est primordiale, le nettoyage et la désinfection des locaux (UP, locaux de coupures, foyers ...) !

La direction s'est engagée au nettoyage et à la désinfection de tous ces locaux en garantissant une traçabilité visible, contraignons-les à tenir leur engagement !

Pas de RHR ni de coupures tant que la situation sanitaire est critique !

Le point Noir de la relance du trafic : les RHR. La direction nous évoque que le 11 mai les RHR se feront en toute sécurité dans les foyers Orféa et les Hôtels des grandes chaînes hôtelières qui auraient les mêmes prescriptions de nettoyage.

Mais quid des découchés dans des petites villes où se trouvent des Maisons Orféa (sans personnel) qui seront toujours fermées le 11 mai.

La problématique subsiste sur les hôtels indépendants où la direction « pense et espère ... » qu'une préconisation sera effectuée par Orféa. Pas mal d'incertitudes qui pausent plusieurs soucis sanitaires et sur l'utilité des RHR.

Pour SUD-Rail la revendication est claire tant que l'entreprise ne peut pas garantir la santé des salariés, il ne doit plus y avoir de découchés !

Une énorme problématique où l'entreprise avoue ne pas avoir de solution concerne la restauration et l'accès à un point d'eau au cours des journées de services !

Dans les résidences Orféa : tous les locaux communs, cuisines, salles de restauration seront fermées, Il en est bien sûr de même pour les restaurants qui seront encore fermés lors du déconfinement.

L'entreprise sollicite les cheminots en leur demandant de transporter « une boîte » ... étant proche de l'été, de gros risques sanitaires sont présents. De plus à ce jour nous n'avons aucune réponse sur la possibilité de stocker son repas dans un réfrigérateur et dans de nombreux foyers ou hôtels l'accès à un four micro ondes n'est pas possible.

Pour les petits déjeuners chaque ADC se verra remettre un sac contenant les produits suivants :

Une boisson auto-chauffante pour les sites qui ne prévoit pas de distributeur automatique ou de distribution directe par le personnel sera ajoutée.

Le port du masque est inutile et déconseillé,



Il sera obligatoire dès qu'on en aura.

ORFEA VOUS INFORME

PROCHAINEMENT DE L'ADAPTATION POUR LE SERVICE DU PETIT-DÉJEUNER...

La situation est particulière et contraignante du fait de l'épidémie de Covid 19. Pour vous protéger, pour protéger vos proches et nous protéger, la prestation de petit déjeuner l'exécution du service à votre profit est aménagée avec application des mesures barrières prescrites par les autorités sanitaires.

Aussi, le service petit-déjeuner vous sera offert sous forme de sac à consommer en chambre.

Il contiendra :

- 1 sachet de 2 biscottes
- 2 barquettes de confitures
- 1 cake aux fruits et 1 madeleine emballés
- 1 compote de pomme
- 1 kits couverts emballés
- 1 bouteille d'eau 33cl

Prochainement

Nous sommes sûrs que vous comprendrez ces contraintes temporaires prises uniquement pour assurer la continuité de notre prestation en sécurité.

Le Comité de Direction ORFEA

Clairement l'entreprise nous propose des conditions dignes d'une garde à vue !

Pour SUD-Rail cela est clair si l'entreprise ne peut pas garantir le minimum vital, les cheminots doivent un imposer leur droit de retrait !

Formations, le principe de précaution n'est pas respecté !

Les formations initiales dans les campus devraient reprendre à partir du 25 mai. Les campus de formation souhaitent couper les écoles en deux groupes et mettre en place des horaires inédits en 2x8. Cela afin de permettre le nettoyage des simulateurs... La direction garantie des produits anti virucides aux normes EN14476 mais quid de la désinfection entre la formation du matin et celle de l'après-midi ? Pour les agents en formation, souvent loin de chez eux, se pose aussi la question du logement qui est parfois partagé en colocation ainsi que les acheminements. On ne peut pas jouer avec les conditions sanitaires des agents !

Pour SUD-Rail il est primordial que le confinement et le figeage des formations ne pénalisent pas les stagiaires. SUD-Rail exige aussi une absence totale des licenciements de nouveaux embauchés dans cette période !

Le télétravail est dur pour tout le monde. Etant donné la difficulté de la formation de conducteur de train, l'entreprise doit redoubler d'effort et de travail pour aider les stagiaires et leurs donner toutes les cartes pour réussir leur formation.

SUD-Rail a rappelé son opposition aux formations et évaluations à distance et notamment lorsqu'il s'agit d'acquisition de compétences.

VAS et habilitations

Dans cette période de nombreuses habilitations arrivent à expiration. L'EPSF a autorisé la SNCF de prolonger de 3 mois

les licences des ADC qui arrivent à date limite de VAS.

Cette dérogation est applicable à compter du 11 mai et jusqu'à fin aout.

Hélas quelques médecins font du zèle et ont demandé à des agents de passer des examens complémentaires dans des hôpitaux en cette période de COVID 19 afin de prolonger leurs habilitations... !

SUD-Rail sera vigilant sur les éventuelles inaptitudes qui seraient déclarées dans cette période de COVID 19.



Tout est prêt pour le 11 mai. Reste plus qu'à fixer la date.

Chômage Partiel : SUD-Rail intervient pour que cessent les dérives.

Plusieurs établissements avaient une interprétation particulière sur l'utilisation des agents en chômage partiel.

Un agent qu'il soit roulant ou sédentaire doit savoir à l'avance quand il sera au chômage partiel (JB pour les ADC, NC pour les sédentaires). En aucun cas il est à disposition du bureau de commande ou de sa hiérarchie. Un bureau de commande ne peut donc pas commander un salarié en JB pour le jour même. La mise en activité partielle entraîne la suspension du contrat de travail pendant les heures ou journées concernées : Nous ne devons en aucun cas être à disposition ou sollicités par l'entreprise.

FEDERATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBERATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75

FAX : 01 42 43 36 67

sud.rail.federation@gmail.com

www.sudrail.fr